

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUIN 2010.

**Le mercredi 23 juin 2010 à vingt heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 18 juin 2010.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur Gaby LAOT qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Marie-Ange PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur Francis GELEBART, de Madame Claudie ACH qui a donné pouvoir à Monsieur Jo LE GLEAU, de Monsieur Jean-Noël PROVOST. Monsieur Tugdual ROUZIC a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

## **1. INSTALLATION CLASSEE EARL DES TROIS VALLEES DE PLOUGUIN.**

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2010, une enquête publique d'un mois a été ouverte sur la demande présentée par l'EARL des Trois Vallées sise au lieu-dit Kerzédoc en Plouguin en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage de porcs dans le cadre des dispositifs de restructuration externe et interne.

L'élevage est aujourd'hui autorisé pour 5 312 animaux équivalents : 422 reproducteurs, 2 160 porcelets, 2 730 porcs à l'engraissement répartis sur 3 sites (Kerzédoc, Kerlosvézant, Couloudouarn).

Après projet, l'effectif comprendrait 5 479 animaux équivalents ainsi répartis : 422 porcs reproducteurs, 2 160 porcelets, 3 421 porcs charcutiers et cochettes non saillies et 360 porcs charcutiers répartis sur 2 sites (Kerzédoc, Couloudouarn en Plouguin). Monsieur le Maire sollicite l'avis Conseil municipal sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 7 voix POUR (Jo LE GLEAU, Claudie ACH, Gildas BEGOC, Francis GELEBART, Marie-Ange PAPE, Mikaël LE DUFF, David BRIANT), 5 voix CONTRE (Loïc GUEGANTON, Gaby LAOT, Jean-Marc MENEZ, Mariette GELEBART, Joël LESAGE) et 6 abstentions (Tugdual ROUZIC, Christophe LECOQ, Nadège HAVET, Mireille COADOU, Marie-Rose CALVARIN, Hervé KERGUIDUFF) :

- D'émettre un avis favorable à la demande présentée par l'EARL des Trois Vallées de PLOUGUIN.

## **2. AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DU BOURG : AUTORISATION A SOLLICITER LA SUBVENTION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la rue du Bourg, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du programme 122 – action 01 pour l'aménagement de sécurité de la rue du Bourg à hauteur de 60 000 €.

## **3. BOULODROME : AUTORISATION A SOLLICITER LA SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU DEPUTE-MAIRE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité par l'association communale des Pétanqueurs ainsi que, plusieurs fois, par le club des Aînés qui souhaitent la construction d'un terrain de boules couvert entre la Mairie et l'Espace socio-culturel, Roz Avel.

Dans le cadre de ce projet de construction d'un boulodrome, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de Madame le Député-Maire de notre circonscription au titre de sa réserve parlementaire à hauteur de 10 000 €.

## **4. « MAISON DES ABERS – TI AN ABERIOU » : FONDS DE CONCOURS AVEC LA CCPA**

Par délibération du 18 décembre 2008, le Conseil communautaire de la CCPA avait voté à l'unanimité pour le principe de versement d'un fonds de concours de 40 000 € à la Commune de SAINT PABU pour la réalisation de l'équipement Maison des Abers. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour passer convention avec la CCPA pour le versement d'un fonds de concours de 40 000 €, et l'autorise à demander le versement de ce fonds de concours.

## **5. AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION « MAISON DES ABERS – TI AN ABERIOU »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 mai 2010, le Conseil municipal avait désigné les membres du Conseil municipal pour représenter la Commune au Conseil d'administration de l'association « Maison des Abers – Ti an Aberiou ».

Cette association a obtenu une subvention de lancement de 6 000 € par an pendant trois ans pour son fonctionnement avec le Conseil Général du Finistère (CG 29) dans le cadre du contrat de territoire entre le Conseil Général et la CCPA. Malheureusement, le dossier ne passe qu'à la commission permanente du CG 29 de septembre 2010. La subvention de 6 000 € ne pourra donc pas être versée avant mi-septembre 2010 pour l'année 2010. Or l'association devra faire face avant à des dépenses notamment de personnel.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de faire une avance de trésorerie à hauteur de 6 000 € à l'association « Maison des Abers – Ti an Aberioù » qui sera chargée de gérer le fonctionnement de la Maison des Abers, dont le rayonnement est appelé à promouvoir le développement économique et touristique de la Commune, et donc permettre à la Commune de SAINT PABU d'en retirer un intérêt public.

Cette avance de trésorerie sera officialisée par une convention passée entre la Commune et l'association et sera remboursable lorsque l'association aura perçue la subvention du Conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix Pour et 5 abstentions (Jo LE GLEAU, Claudie ACH, Francis GELEBART, Marie-Ange PAPE, Gildas BEGOC) :

- Décide de verser à l'association « Maison des Abers – Ti an Aberioù » une avance de trésorerie au titre de l'année 2010 d'un montant de 6 000 € remboursable à réception par l'association de la subvention du Conseil général du Finistère,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au versement de cette avance de trésorerie.

## **6. DROITS DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE.**

Par délibération du 11 avril 2008, le Conseil municipal avait délégué à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, un certain nombre de ses compétences au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ces délégations ont pour objet de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration de la Commune. Or, il s'avère que la délégation relative à l'exercice des droits de préemption n'est pas assez précise. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre la délibération portant délégation au Maire de l'exercice des droits de préemption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délégation suivante au Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

## **7. REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS NON TITULAIRES.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la possibilité d'attribuer l'IAT (Indemnité Administrative et de Technicité) au bénéfice des agents non-titulaires. Cette prime permettra de reconnaître la spécificité du travail accompli. Accord unanime du Conseil municipal.

## **8. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES LORS DE FORMATION.**

Dans le cadre de leurs formations à l'extérieur approuvées par la municipalité, les bénévoles de la bibliothèque municipale de SAINT PABU demandent la prise en charge par la commune de leurs frais de déplacement et de repas. Dans le cas présent, cela concerne 2 repas et des indemnités kilométriques pour un total de 57,92 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rembourser les frais de déplacement et de repas des bénévoles de la bibliothèque à l'occasion de cette formation.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION HALTE-GARDERIE BUGELIG DE LESNEVEN.**

La Commune de SAINT PABU est sollicitée par l'association halte-garderie Bugelig de LESNEVEN pour le versement d'une subvention. Un jeune enfant de la commune fréquente cette structure quelques heures par mois. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à la halte-garderie Bugelig de Lesneven.

## **10. AFFAIRES DIVERSES.**

Monsieur le Maire annonce le versement des subventions dans le cadre des travaux en cours et réalisés :

- Salle de sports :
  - Réserve parlementaire : solde 42 166,13 €
  - CG 29 : solde 2 053 €
- Maison des Abers :
  - PER/FNADT : solde 58 178,28 €
  - CG 29 : solde 52 409 €

Monsieur le Maire annonce les subventions obtenues :

- Aménagement de sécurité de la rue du Bourg : notification DGE 2010 60 000 €,
- CG 29 : versement subvention bibliothèque pour l'acquisition de DVD 978 €
- Subvention du CG 29 de 9 791 € aide à la voirie communale à percevoir au budget de 2011